3. LES PAYSAGES DU CANAL DU MIDI

La délimitation cohérente de « la zone tampon » (*) du Canal du Midi comprend :

- une « zone exceptionnelle » constituée du DPF,
- une zone sensible, (*) qui jouxte le Canal,
- une zone d'influence (*) qui s'étend au-delà.

3.1. DEFINITION DES SENSIBILITES

3.1.1. La zone sensible

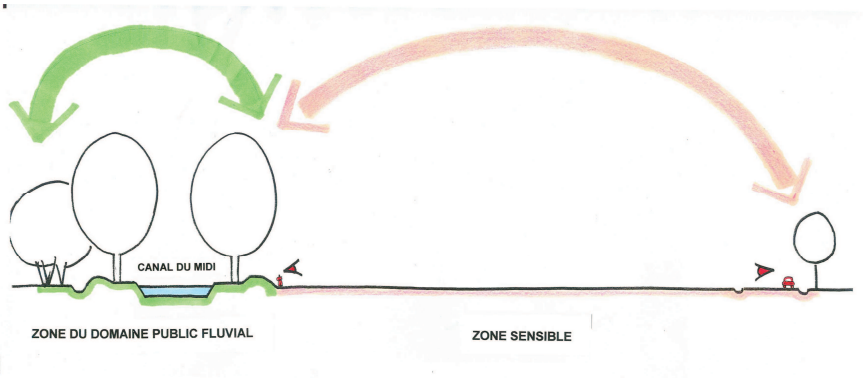

La zone sensible est définie comme l'espace en visibilité réciproque avec le Canal du Midi.
Cela correspond au paysage qui constitue les premiers plans visuels nettement perçus depuis les abords du Canal.
Ce paysage est réciproquement en relation visuelle avec le Canal et permet de découvrir son tracé, le plus souvent souligné et révélé par ses alignements.

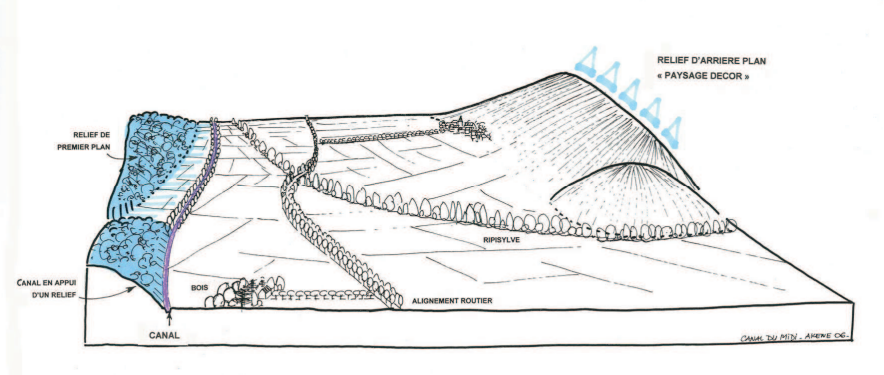

Relief

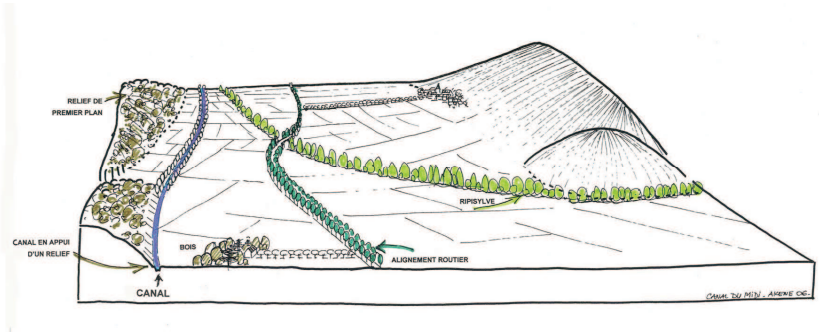

Structures végétales pérennes

La délimitation de la zone sensible se fait sur des limites paysagères lisibles :
- le relief,
- une façade bâtie,
- des structures végétales pérennes et d'envergure (alignement routier, ripisylve, boisement qui marquent le paysage et font une concurrence visuelle aux alignements emblématiques du canal).

(*) Annexe 2 - Lexique

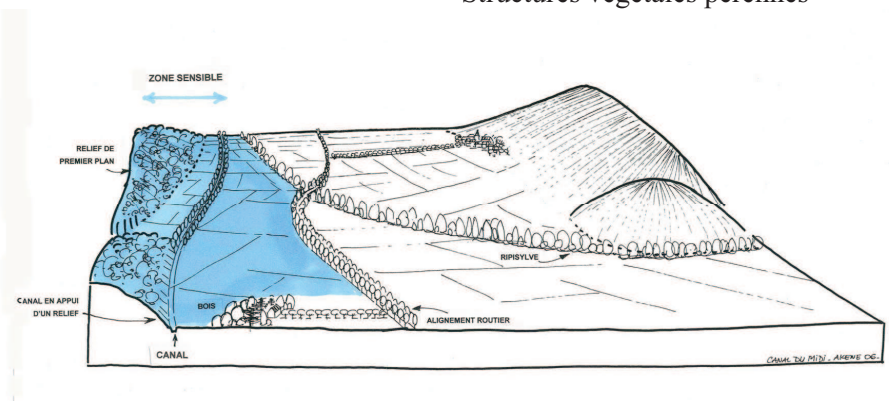

Zone sensible

Lorsque plusieurs structures se juxtaposent c'est la plus prégnante qui est prise en compte.
Les sujets isolés et haies d'accompagnement du parcellaire ne sont pas retenus comme limite car ils n'ont pas le poids visuel des structures végétales pré citées et leur pérennité est difficile à maitriser.
Dans les paysages agricoles où les haies se répartissent de façon aléatoire, en créant des plans successifs relevant d'une analyse parcellaire et non d'un travail sur fond IGN au 25000, la zone sensible est arrêtée, à défaut de relief, façade bâtie et grande structure végétale, sur un **lieu public** permettant de découvrir le Canal.

Les routes sont ainsi très souvent utilisées pour délimiter la zone sensible. Elles sont à la fois structurantes dans l'organisation des paysages et des vecteurs de découverte dynamique du territoire.

Toutefois lorsqu'une infrastructure est très proche du Canal on recherche une autre structure paysagère en appui afin de définir une zone sensible avec une réelle « épaisseur » dans le territoire.

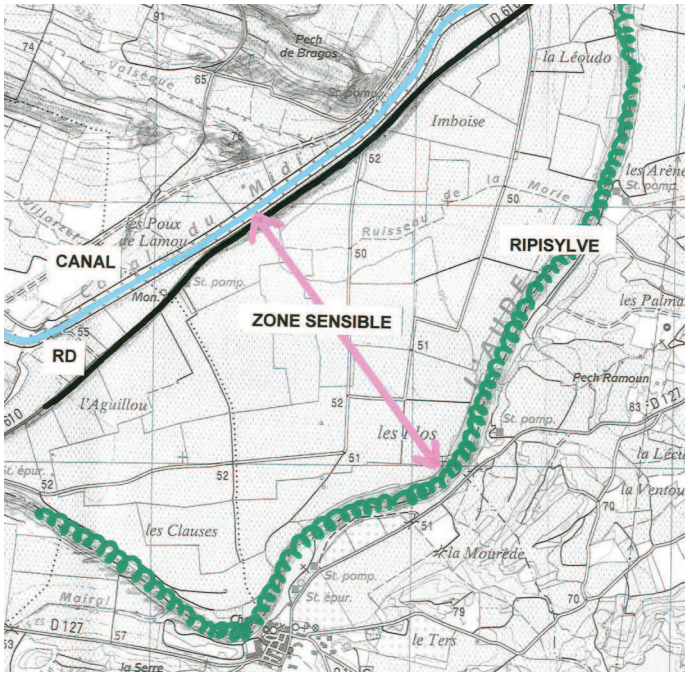

En présence de relief, la délimitation de la zone sensible ne s'arrête pas strictement sur la crête mais en arrière, sur des limites parcellaires ou de chemin, ce qui permet de gérer l'évolution de la silhouette de la crête

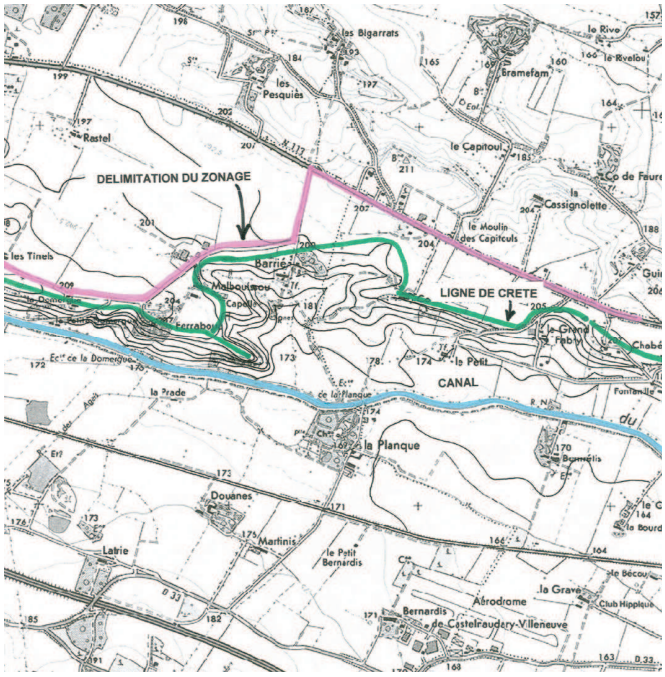

Lorsque la zone sensible tangente un site classé ou inscrit existant celui-ci est inclus dans la zone sensible.
Les paysages remarquables proches du Canal sont également identifiés dans l'analyse et raccordés à la zone sensible, tout comme les secteurs présentant un paysage unitaire et de qualité, intégrés dans leur totalité.

La délimitation de la zone sensible répond également à une logique de raccordement entre les différentes structures et unités paysagères prise en compte et présente une certaine « épaisseur » de territoire, adaptée aux sites traversés, et en vision dynamique par l'effet de perspective et de en biais.

Ces principes de définition et de spatialisation de la zone sensible s'appliquent au Canal du Midi et à l'ensemble des ses ouvrages ; rigoles, Canal de jonction, Robine.

La délimitation de la zone sensible a été concrètement établie par interprétation de carte IGN, photo aérienne, vérification de terrain et validation par les pôles départementaux.

3.1.2. La zone d'influence

La zone d'influence correspond à l'espace situé au-delà de la zone sensible.
Elle est non continue. En fonction du type de paysage elle peut se confondre avec la zone sensible

La zone d'influence est le plus souvent délimitée par les reliefs, plus rarement des structures végétales, qui épaulent et ferment les perceptions depuis le Canal, en arrière plan de la zone sensible. A partir des reliefs le Canal doit rester lisible et repérable dans le paysage (visibilité réciproque) c'est pourquoi la zone d'influence ne prend pas en compte des reliefs au-delà de 5 à 7 Km, distance qui attenue la prégnance visuelle de l'ouvrage. La zone d'influence s'étend exceptionnellement au-delà de cette distance lorsqu'il y a un point d'appel marquant en crête (exemple Fanjeaux sur les collines de la Piège) ou lorsque, par effet de perspective croisée, il est possible de voir un massif en enfilade depuis ses extrémités (exemple de l'Alaric et de Fontfroide).

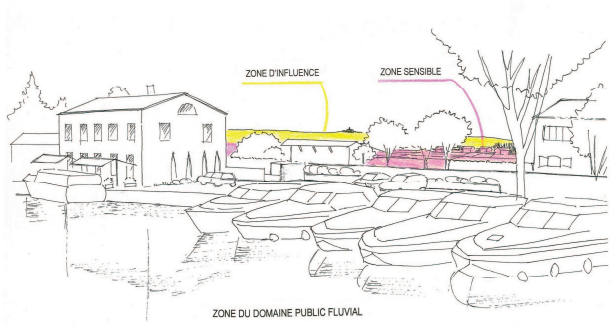

Perception des collines de la Piège et de Montréal depuis le port de Bram

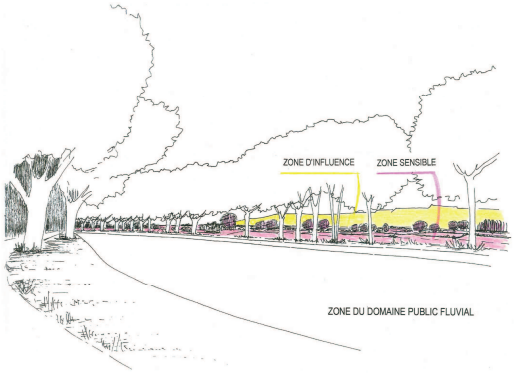

Perception de la Clape depuis la Robine

Perception du Canal depuis Montréal sur les collines de la Piège

Perception de la Robine depuis la table d'orientation de la Clape

Les « paysages-décor » qui constituent dans le lointain les grands massifs régionaux (montagne Noire, Pyrénées) sont trop éloignés du Canal du Midi pour être ainsi inclus dans sa zone d'influence (visibilité non réciproque).

La zone d'influence est une zone d'alerte vis-à-vis du positionnement et du traitement des grands équipements et projets industriels (usine d'incinération, cimenterie, poste de transformation électrique, ligne THT, centre d'enfouissement technique, carrière, éoliennes …)

Les principes de définition et de spatialisation de la zone d'influence s'appliquent au Canal du Midi et à l'ensemble de ses ouvrages ; Rigoles, canal de jonction, Robine. La délimitation a été concrètement établie par interprétation de carte IGN au 100000, puis 25000, vérification de terrain et validation par les pôles départementaux. Cette zone reste toutefois à affiner et retranscrire, par les communes concernées par la zone sensible, qui doivent s'interroger sur les espaces au-delà de la zone sensible dans leurs documents d'urbanisme et dans l'élaboration de projet industriel ou d'équipement structurant pouvant entrainer des visibilités avec le Canal.

3.2. LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

Le Canal du Midi et ses ouvrages annexes (rigoles de la Plaine et de la Montagne, canal de Jonction, canal de la Robine) se développent sur 360 Kms à travers quatre départements (la Haute Garonne, le Tarn, l'Aude, l'Hérault) à cheval sur deux régions (Midi Pyrénées et Languedoc – Roussillon).

- **<u>Diversité et qualité des paysages</u>**

Hêtraie de la montagne Noire

Polyculture du Lauragais

Vignoble du Biterrois et du Narbonnais

Prés salés et sansouires au sud de Narbonne

Le Canal du Midi traverse 10 grands ensembles paysagers contrastés et caractérisés par des transitions progressives. Cela signifie que sur les 360 Kms de tracé, les paysages qui bordent le Canal du Midi sont globalement très différents mais que le passage d'un ensemble paysager à l'autre se fait très lentement, en perception dynamique, sans rupture nette liée à des éléments de relief ou de morphologie.

Le Canal du Midi s'inscrit géographiquement dans un axe ouest / est au travers du sillon Lauragais, de la vallée de l'Aude, des plaines du Narbonnais et du Biterrois.

Les reliefs qui épaulent ces grands ensembles géographiques sont les coteaux du Lauragais et les collines de la Piège, la montagne de l'Alaric, la Montagne Noire, l'extrémité des « pechs » du Minervois, le massif de Fontfroide et de la Clape.

Les paysages du Canal du Midi sont à 85 % des paysages agricoles, riches de multiples ambiances ;

- Patch work de grandes cultures céréalières ponctué de « bordes » (fermes historiquement disséminées dans le bocage aujourd'hui totalement remembré pour laisser place à une agriculture intensive) en Lauragais
- Imbrication de céréaliculture et de vigne dans les vallonnements autour du Fresquel, à l'ouest de Carcassonne
- Vignoble unitaire, ponctué de domaines de Carcassonne à Narbonne et Béziers
- Clairière de prairie de fauche et d'élevage au cœur des boisements de la Montagne Noire
- Riz, vergers, prés salés et sansouires dans la plaine au sud de Narbonne

Les paysages naturels sont également très contrastés, passant des hêtraies de la Montagne Noire, aux massifs typiquement méditerranéens de pinède – chênaie puis aux lagunes et étangs près d'Agde et Port la Nouvelle

Les paysages urbains sont eux d'une qualité très inégale. Le tracé du Canal du Midi dessert quatre grosses agglomérations seulement (Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne, Béziers). Leurs zones commerciales, industrielles et d'activités périphériques nuisent à leur image et à la découverte des centres historiques souvent dominés par un édifice religieux en point d'appel. Les communes rurales qui constituent la majorité des espaces traversés ont des noyaux anciens intéressants qui contrastent avec leurs extensions pavillonnaires. L'est de l'agglomération toulousaine devient une conurbation qui occupe une très grande partie du sillon et des coteaux du Lauragais. Coté Héraultais, à l'approche du littoral, l'habitat diffus et les campings se multiplient.

Les dix ensembles paysagers du Canal du midi

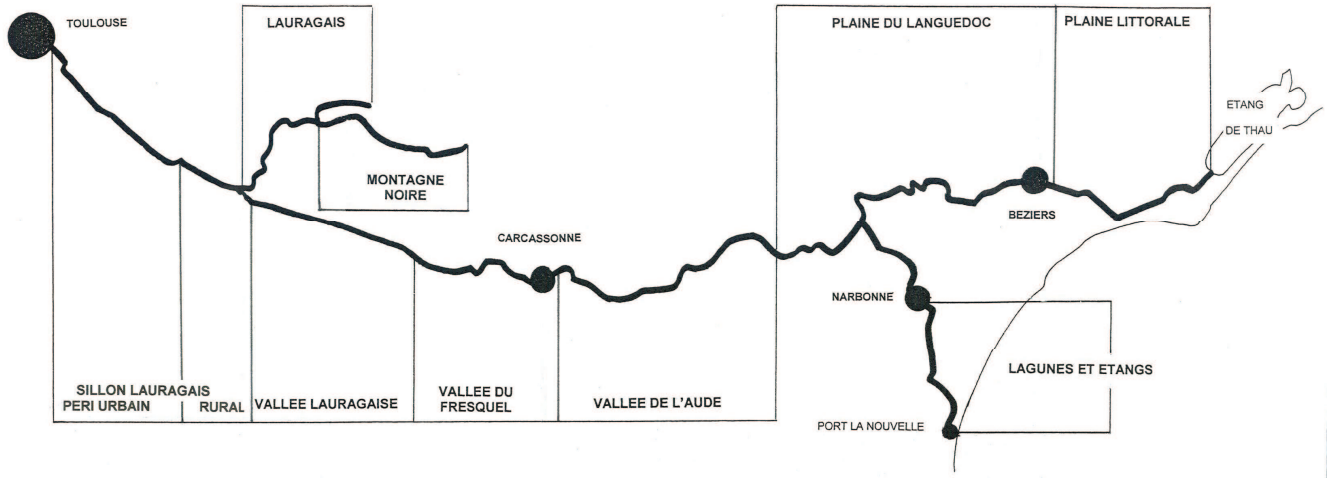

- **<u>Les principales problématiques d'évolution</u>**

▪ **La pérennité des paysages agricoles..**

Les espaces ouverts des paysages ruraux et agricoles ou à caractère naturel, représentent 85 % du linéaire du canal. Comment provoquer une résistance économique des activités agricoles au développement urbain, pour garantir la transmission des paysages et de l'activité agricole?

▪ **Le développement urbain et périurbain**

La partie méridionale de la France bénéficie d'une position centrale le long d'un axe d'échanges économiques majeur de l'Union Européenne, qui se traduit par une forte évolution démographique et urbaine ou de profondes mutations économiques. S'y ajoute la dynamique du pôle économique de dimension européenne de Toulouse, et du réseau de villes d'importance régionale de Carcassonne, Narbonne et Béziers, dont le développement influence les petites communes rurales périphériques. Le littoral connait une dynamique spécifique et ancienne qui néglige le plus souvent la valeur patrimoniale du Canal du Midi. Les espaces urbains et périurbains représentent 15 % du linéaire du canal, irrégulièrement répartis.
Comment orienter cette évolution consommatrice d'espace en préservant le Canal du Midi ?

▪ **Les infrastructures**.

Les grands axes de communications empruntent les mêmes espaces que le Canal du Midi. (A61, N113, D 33, ancienne Voie Romaine, voie ferrée). Cela induit des nuisances acoustiques, perturbe les ambiances paysagères et provoque d'inévitables franchissements. En outre les accès autoroutiers sont presque systématiquement placés à proximité immédiate du Canal. Comment organiser ce couloir de communication pour les nouvelles infrastructures d'intérêt national qui y prendront place ?

▪ **Le développement touristique**.

Les villes s'appuient sur la notoriété du Canal pour créer des équipements d'accueil qui risquent, en se multipliant, de se concurrencer. Ces projets peuvent ainsi, aller à l'encontre de la recherche de l'ambiance calme naturelle et authentique appréciée des visiteurs. La fréquentation touristique excessive est devenue un problème commun à de nombreux sites exceptionnels. Dans les communes du littoral, le tourisme balnéaire engendre la création de très nombreux campings qui se transforment progressivement en villages de mobil home et qui , contournant la loi, peuvent être utilisés comme résidences principales.
Comment associer la recherche de dépaysement et l'attrait touristique du Canal du Midi avec la protection de sites devenus fragiles et la maîtrise de la fréquentation ?

Illustrations

Friche et pavillonnaire

Station d'épuration

Site industriel

Délaissés routiers et vente saisonnière

Eparpillement de commerces et d'habitat

Ferme ancienne négligée

Zones d'activités artisanales

HLL et campings

Bâtiment agricole

Zones commerciales

Ouvrage de franchissement du Canal

Friche, cabanon, dépôt sauvage